

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Rappel sur l'importance de ne déposer au bac brun
que les matières acceptées**

(Beauharnois – Le 8 avril 2020) On rappelle aux citoyens l'importance de déposer les bonnes matières qui sont acceptées dans le bac brun, afin de s'assurer de la qualité du compost.

- Rappel des matières acceptées -

Parmi les matières les plus communes qui sont acceptées dans le bac brun, on retient les restes de repas, les restes de viandes et de poissons, les os, les fruits et légumes, les produits laitiers, les œufs et coquilles, les feuilles mortes, les résidus de jardin, les mauvaises herbes, les papiers mouchoirs, les essuie-touts, les serviettes de table, et même les cheveux et la litière d'animaux domestiques.

- Trucs et astuces-

À l'approche des chaleurs d'été, on vous rappelle également quelques trucs et astuces afin de prévenir les fuites et les odeurs. Parmi les gestes les plus efficaces, il peut être utile de vider et de laver le bac de cuisine fréquemment, d'éviter de déposer des liquides en grande quantité, d'envelopper les résidus alimentaires dans un papier journal et de doubler le fond du bac avec du papier journal ou du carton.

- Consignes et informations pratiques -

La MRC rappelle qu'aucun sac de plastique n'est accepté au bac brun. Les sacs de papier peuvent toutefois y être déposés. Dans l'éventualité d'un bac brun rempli, il est possible en tout temps de déposer ses surplus de feuilles mortes et de résidus verts à côté du bac dans un sac de papier ou dans un contenant approprié identifié d'un « V ». Le bac brun devra être présent au chemin pour que les surplus soient ramassés.

Pendant la période où sévira la COVID-19, les transporteurs, de concert avec la MRC, invitent les citoyens à déposer leurs bacs en bordure de rue une journée (24 heures)

avant la collecte, de manière à réduire le risque de propagation du virus. Cette recommandation repose sur l'information voulant que le virus ait une durée de vie limitée dans le temps sur les surfaces inertes. Sachez que cette recommandation prévaudra jusqu'à nouvel ordre. Nous comptons grandement sur la collaboration des citoyens à cet égard.

Quiconque souhaite obtenir des informations supplémentaires ou formuler une requête en lien avec les différents services de collecte peut contacter le 450-225-5055 ou écrire à environnement@mrc-beauharnois-salaberry.com. On peut également en savoir davantage sur la collecte des matières organiques en consultant le site **jlefait.com** ou la page Facebook **J'le fait**.

MRC de Beauharnois-Salaberry

– 30 –

Source et informations : Guy Longtin
Coordonnateur aux communications
MRC de Beauharnois-Salaberry
Téléphone : 450 225-0870, poste 226
Télécopieur : 450 225-0872
Courriel : g.longtin@mrc-beauharnois-salaberry.com